



Date de convocation : 19 mai 2015

**REUNION DU
26 MAI 2015**

L'AN DEUX MIL QUINZE, le vingt-six mai à 18 H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. NION Frédéric**, Maire.

Etaient présents : Mmes Laurence BIGUET - Laëtitia DEBRAY - Patricia DECERLE - Dominique MARMETH - Sylvie NION - Monique PACHOUD - Valérie SEKSIK - Isabelle THOMAS - MM. Pascal FERRACANI - Cédric ILARDO - José LANUZA - Frédéric MARRIETTE - Olivier PAUPE - Jean PINEAU -

Etaient représentés : Mmes Christine CAMBIER (pouvoir à Sylvie NION) - Mélanie PERRIN (pouvoir à Isabelle THOMAS) - MM. Eric CHATONNIER (pouvoir à Frédéric NION) - Jacques GORGEON (pouvoir à Jean PINEAU).

Etait absent : -

Secrétaire de séance : Mme Sylvie NION

Après avoir entendu les remarques de Mmes Laëtitia DEBRAY – Valérie SEKSIK – MM. Cédric ILARDO – José LANUZA, le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé.

**1. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE
– COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »**

En 2007, une étude sur la faisabilité d'un projet de coopération entre les Médiathèques de Marne la Vallée mené par le Conseil Régional dans le cadre du contrat de territoire, met en lumière le fait que seules les bibliothèques de Marne et Gondoire demeurent communales, tandis que celles du Val Maubuée, du Val d'Europe et de Marne et Chantierne sont en réseau.

Depuis 2009, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire travaille sur la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du territoire. Parmi les 18 communes du territoire, 13 possèdent une bibliothèque. Fin 2014, 10 des 13 bibliothèques ont intégré le portail commun.

Le transfert de la compétence « lecture publique » donnera vie à un réseau et ouvrira des chantiers liés à l'accueil, à la communication, à l'action culturelle et à la formation. Il sera matérialisé par une carte unique qui donnera accès à toutes les bibliothèques de Marne et Gondoire.

En ce qui concerne Conches sur Gondoire, le recensement des livres n'a pas été effectué et n'a donc pas été mis en réseau, du fait notamment, de :

- Gestion par des bénévoles
- Souhait de rester une petite entité de lecture
- Exiguïté des lieux ne permettant pas l'accueil d'ateliers de lecture, ou autre action culturelle

Aussi, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et abordé les points suivants :

- Possibilité de créer un service de bibliobus ou autre diffusion mobile de livres
- Raison pour laquelle les livres n'ont pas été recensés informatiquement
- But du refus de transférer la bibliothèque à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

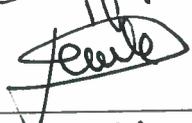
A l'unanimité,

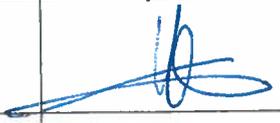
**DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'accès de la compétence
« Lecture Publique » à la Communauté d'Agglomération de
Marne et Gondoire**

**Mais REFUSE que la bibliothèque de Conches sur Gondoire y
soit mutualisée, ce lieu étant considéré comme un « POINT
LECTURE » et non pas commune un bibliothèque**

**DEMANDE à la Communauté d'Agglomération de Marne et
Gondoire de prendre en compte cette décision**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18 H 45

BIGUET L.		CAMBIER C. (pouvoir à S. NION)	
CHATONNIER E. (pouvoir à F. NION)		DEBRAY L.	
DECERLE P.		FERRACANI P.	
GORGEON J. (pouvoir à J. Pineau)		ILARDO C.	
LANUZA J.		MARMETH D.	
MARRIETTE F.		NION F.	
NION S.		PACHOUD M.	

PAUPE O.		PERRIN M. (pouvoir à I. THOMAS)	
PINEAU J		SEKSIK V.	
THOMAS I.			

Rappel des points à l'ordre du jour :

1. CAMG – Compétence « lecture publique »